

Le carnet | annonces légales

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# Le Scot des Rives du Rhône en ordre de marche

J.-L. C.

---



*Vienne Condrieu Agglomération est l'une des six intercommunalités du Syndicat mixte des Rives du Rhône qui porte le Schéma de cohérence territoriale. Photo ACTUADRONE/Th. EYRAUD*

Approuvé à l'unanimité le 28 novembre 2019, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) des Rives du Rhône se déploie sur un vaste territoire qui s'étend sur 50 kilomètres, de Chasse-sur-Rhône à Saint-Vallier, soit 1 866 km<sup>2</sup>, et compte 275 494 habitants.

Le Scot couvre six intercommunalités – Vienne Condrieu Agglomération, Annonay Rhône Agglomération, Entre Bièvre et Rhône, Porte DrômArdèche, Pilat Rhodanien et Val d'Ay – regroupant 153 communes à cheval sur cinq départements (Isère, Rhône, Loire, Drôme et Ardèche).

## • « Un vrai projet de territoire »

Voilà pour la fiche technique... Car le Scot des Rives du Rhône, c'est aussi « une vraie volonté, un vrai projet de territoire qui passe par l'affirmation d'une stratégie de développement lisible, partagée et garante à long terme du maintien des grands équilibres et de la qualité de vie du territoire », a expliqué le président du Syndicat mixte des Rives du Rhône (qui porte le Scot) et maire de Champagne (Ardèche), Philippe Delaplacette, ce mercredi 22 septembre, à Vienne.

## • **Économie, urbanisme, mobilités et démographie**

En clair, les Scot définissent les règles en matière d'urbanisme, de logements et de transports, notamment, avec deux ambitions pour celui des Rives du Rhône.

Il s'agit d'abord de conforter le positionnement stratégique du territoire, c'est-à-dire mettre en synergie les dynamiques économiques, améliorer les mobilités (en particulier Est-Ouest), conforter un développement démographique maîtrisé (en accueillant 47 000 habitants supplémentaires d'ici à 2040) et organiser un développement équilibré autour des pôles urbains pour les deux tiers des 34 750 nouveaux logements prévus au cours des vingt prochaines années.

Il s'agit aussi de faire évoluer les modes de développement afin de mieux protéger et de valoriser les ressources du territoire.

## • **L'environnement et les paysages aussi**

Les objectifs fixés sont organisés autour de quatre grands axes : le développement économique, les mobilités et l'accessibilité, l'habitat et le logement et, bien sûr, l'environnement et les paysages afin d'accompagner la transition énergétique et climatique.

Le Scot des Rives du Rhône a été reconnu "Territoires engagés pour la nature" en 2020 et le syndicat mixte est à l'initiative de la création de l'association Rives Nature qui a vocation à accompagner le territoire et l'ensemble des acteurs publics et privés pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de la biodiversité dans l'ensemble des projets, a rappelé Philippe Delaplacette.

Avant d'annoncer : « Nous allons changer de modèle. On a un projet et on va l'appliquer, quitte à gérer les paradoxes en mettant de l'intelligence dans les projets et en apportant des solutions. »